

2016-12-12

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Namur qui s'est tenue 12<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille seize à 19h30, à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gilbert Dardel et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1  
Lorne Graham, conseiller #3  
Steve Leggett, conseiller #5

Guy Gauthier, conseiller #2

Conseillères absentes : Marianne Labelle, conseillère #4  
Josée Dupuis, conseillère #6

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

**1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

**2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R2016-12-12-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 14 novembre 2016
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
  - 5.1 Rapport du comité de la voirie
  - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
  - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
  - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
  - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
  - 5.6 Rapport du comité du service incendie
  - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
  - 6.1 Adoption règlement 188 abrogeant le règlement 147 concernant la rémunération des élus
  - 6.2 Appui à la municipalité de Chénéville – Projet égout
  - 6.3 Avis de motion – Règlement 189 régissant les comptes de taxes – abrogeant le règlement 133
  - 6.4 Mandat à madame Cathy Viens, directrice générale de mettre en vente le terrain 9485 45 8049 par l'intermédiaire d'un agent d'immeuble
  - 6.5 Entente de service Marceau Soucy Boudreau Avocats pour l'année 2017
  - 6.6 Taux d'intérêt 2017
  - 6.7 Rapport de l'auditeur sur le coût de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016
  - 6.8 Démission de l'employé 22-020
  - 6.9 PG Solutions – Contrat d'entretien et soutien des applications 2017
  - 6.10 Appui à la ville de Thurso – Projet aménagement du parc de la Colonne Morris
  - 6.11 Contribution annuelle pour l'adhésion à la FQM
  - 6.12 Contribution annuelle pour l'adhésion de Québec Municipal
  - 6.13 Constat d'infraction – matricule 9482 04 5181
  - 6.14 Appropriation du surplus – Réserve gravières et sablières
  - 6.15 Entériner les travaux supplémentaires pour l'appentis de la mairie
  - 6.16 Entériner les travaux supplémentaires pour les changements de ponceaux – Côte à Favier et rue de la Forge
  - 6.17 Entériner les travaux supplémentaires pour l'enrochement - Côte à Favier et rue de la Forge
  - 6.18 Demande de versement pour subvention réseau routier en référence au dossier n° 00024347-1 – 80110(07) – 2016-06-08-29
  - 6.19 Demande de versement pour subvention réseau routier en référence au dossier n° 00024972-1 – 80110(07) – 2016-06-27-9
  - 6.20 Autorisation de signature de permis – adjointe administrative
  - 6.21 Demande de subvention – emploi d'été pour un étudiant
  - 6.22 Demande de formation – Mutuelle de prévention
  - 6.23 Taxe ordures – matricule 9081 79 4200
  - 6.24 Vente et rétrocession d'une partie du chemin municipal - lot 5 871 088

- 6.25 Demande d'utilisation de la patinoire
- 6.26 Embauche de pompier temps partiel – Ian Bilodeau
- 7.0 Finances
  - 7.1 Rapport des heures cumulées
  - 7.2 Activités financières
  - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 30 novembre 2016
  - 7.4 Rapport des salaires nets au 30 novembre 2016
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
  - 10.1 Crise dans le bois d'œuvre – (FQM – UMQ)
  - 10.2 Travaux de construction pouvant être effectués par vos salariés permanents
- 11.0 Levée de la séance

**QUE** l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3.0 Adoption des procès-verbaux**

#### **3.1 Adoption de la séance ordinaire du 14 novembre 2016**

**R2016-12-12-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 novembre 2016 soit approuvé tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité**

### **4.0 Période de l'assistance**

### **5.0 Informations aux membres du conseil**

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

### **6.0 RÉSOLUTIONS**

#### **6.1 Adoption du règlement 188 abrogeant le règlement 147 relatif à la rémunération des élus**

**ATTENDU** que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'abroger et remplacer tous les règlements concernant la rémunération des élus par ce règlement ;

**ATTENDU** que le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur la rémunération des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines ;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil de la municipalité de Namur tenue le 14 novembre 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**R2016-12-12-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**ET RÉSOLU** que le présent règlement statue et décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement abroge le règlement 147 relatif à la rémunération des élus.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité le tout pour l'exercice financier 2016 et les exercices financiers suivants.

### **ARTICLE 4**

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 5 115.02\$ et celle de chacun des conseillers est fixée à 1 910.47\$.

Le paiement de ces rémunérations et allocations de dépenses sera fait sur une base mensuelle.

### **ARTICLE 5**

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, jusqu'à concurrence du maximum prévu par l'article 22 de cette loi.

Toutefois, dans le cas du maire, lorsque le montant égal à la moitié de celui de la rémunération prévue aux articles 12 et 13 de la Loi sur le traitement des élus municipaux excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédent lui est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

Une allocation de base est versée pour le maire soit un montant de 2 557.51\$ et celle de chacun des conseillers est fixée à 955.24\$.

### **ARTICLE 6**

En aucun temps le total de la rémunération de base et de toute rémunération additionnelle d'un conseiller ne peut dépasser 90% du total de la rémunération de base et de toute rémunération additionnelle du maire.

### **ARTICLE 7**

Pour chaque exercice financier suivant celui de l'adoption du présent règlement, l'augmentation minimale annuelle des rémunérations mentionnées ne pourra être inférieure à 2% ou au taux d'indexation établi conformément aux articles 24.2 à 24.4 de la Loi sur le traitement des élus municipaux si ce dernier est plus élevé.

Cette indexation devra ainsi être appliquée et ajustée, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier de ladite année

### **ARTICLE 8**

Le présent règlement abroge le règlement 147

### **ARTICLE 9**

Les montants décrétés par le présent règlement sont rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016

### **ARTICLE 10**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **6.2 Appui à la Municipalité de Chénéville – Projet égout**

**ATTENDU** que la municipalité de Chénéville est un centre de services que les citoyens des municipalités voisines fréquentent pour ses commerces et services professionnels ;

**ATTENDU** qu'il y a une problématique de traitement des eaux usées dans le centre urbain de Chénéville, ce qui empêche l'établissement de nouveaux commerces, services et résidents ;

**ATTENDU** que la municipalité de Chénéville présente une demande de subvention pour financer l'implantation d'une solution de traitement des eaux usées du périmètre urbain ;

**ATTENDU** qu'afin d'ajouter un caractère régional à leur demande, la Municipalité de Chénéville demande l'appui des municipalités de la MRC de Papineau ;

### **EN CONSÉQUENCE :**

**R2016-12-12-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** le conseil de la municipalité de Namur appuie la Municipalité de Chénéville dans sa demande d'aide financière.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **6.3 Avis de motion – concernant le projet de règlement 189**

**R2016-12-12-05**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Steve Leggett qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 189 régissant les comptes de taxes et les intérêts – abrogeant le règlement 133 sur les comptes de taxes et les intérêts.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

**Adopté à l'unanimité**

**6.4 Mandat à madame Cathy Viens, directrice générale de mettre en vente le terrain 9485 45 8049 par l'intermédiaire d'un agent d'immeuble**

**ATTENDU** que la municipalité de Namur possède un terrain (matricule 9485 45 8049) acquis en 2009 par vente pour taxes :

**ATTENDU** que ce terrain est à vendre par le propriétaire depuis 2012 et qu'aucune offre n'a été faite ;

**ATTENDU** que le conseil de la municipalité de Namur a décidé de procéder à la vente du terrain, matricule 9485 45 8049 par l'intermédiaire d'un agent d'immeuble ;

**ATTENDU** que Madame Cathy Viens est responsable du lancement du processus de mise en vente dudit terrain ;

**R2016-12-12-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** le conseil de la municipalité de Namur autorise madame Cathy Viens, directrice générale à procéder à la mise en vente du terrain situé sur la 323 portant le matricule 9485 45 8049 par l'intermédiaire de l'agence de Chénéville, Remax.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**6.5 Entente de services MARCEAU SOUCY BOUDREAU AVOCATS pour l'année 2017**

**ATTENDU** que Me Rino Soucy, de Marceau Soucy Boudreau Avocats a déposé une offre de service de consultation téléphonique pour un montant de 400 \$ par année, taxes, peu importe le nombre d'heures ou d'appels, et le taux horaire en cas de procès est de 140.00\$ de l'heure;

**ATTENDU** que pour tous les dossiers juridiques en droit municipal et en droit du travail, incluant la négociation de conventions collectives, l'arbitrage de griefs, les dossiers portant sur les normes du travail et la CSST, et pour tous les dossiers de droit public administratif;

**ATTENDU** qu'aucuns frais de déplacement et d'hébergement ne seront facturés;

**ATTENDU** que les honoraires pour la perception de taxes municipales sont de 9% du montant perçus, plus taxes, et déboursés

**R2016-12-12-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** l'offre de service déposé par Marceau Soucy Boudreau Avocats, soit acceptée aux conditions ci-dessus citées.

**QUE** la présente entente est pour une durée d'une année

**Adoptée à l'unanimité**

**6.6 Taux d'intérêt 2016**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 981 du Code municipal du Québec, le conseil municipal peut décréter, par résolution, un taux d'intérêt applicable pour toute créance impayée;

**ATTENDU** qu'en vertu de la résolution R2015-12-22-03, le taux d'intérêt, sur tout compte passé dû, avait été établi à 12% pour l'année 2016 ;

**R2016-12-12-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** le conseil est d'opinion qu'il y a lieu de maintenir ce taux à son niveau actuel sur les taxes non payées pour l'année 2017, soit 1% annuellement.

**Adopté à l'unanimité**

**6.7 Rapport de l'auditeur sur le coût de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016**

**ATTENDU** afin de se conformer aux exigences du gouvernement du Québec, il y a lieu de mandater un auditeur externe afin d'émettre un rapport d'audit sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables ;

**R2016-12-12-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier**

**QUE** la firme Charlebois Gratton, CPA Inc., soit mandatée afin de précéder à l'audit du coût de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.8 Démission de l'employé 22-020**

**ATTENDU** que l'employé 22-020 a remis sa démission en tant que pompier en date du 20 novembre 2016 à la directrice générale;

**R2016-12-12-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** le conseil municipal de Namur accepte la démission de l'employé 22-020 en tant que pompier pour la municipalité de Namur.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.9 PG Solutions – Contrat d'entretien et soutien des applications 2017**

**ATTENDU** que le contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions arrive à échéance;

**ATTENDU** que la facturation est au montant de 6845.00\$ plus taxes;

**R2016-12-12-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** le conseil de la municipalité de Namur autorise le paiement, soit un montant de 6845.00\$ plus taxes ;

**Adoptée à l'unanimité**

**6.10 Appui à la Ville de Thurso – Projet aménagement du parc de la colonne Morris**

**ATTENDU** que la ville de Thurso a un projet d'aménagement du parc de la Colonne Morris ;

**ATTENDU** que ce projet répond aux critères pour être considéré comme un projet régional :

**ATTENDU** que la ville de Thurso a fait une demande d'aide financière dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2015-2016 ;

**ATTENDU** que la ville de Thurso demande l'appui des municipalités de la MRC de Papineau ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**R2016-12-12-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** le conseil de la municipalité de Namur appuie la ville de Thurso dans sa demande d'aide financière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**6.11 Contribution annuelle 2017 pour adhésion à la FQM**

**ATTENDU** qu'une demande d'adhésion à la FQM pour l'année 2017 a été déposée au conseil municipal;

**ATTENDU** que la contribution annuelle 2017 est de 901.85\$, taxes en sus;

**R2016-12-12-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** la municipalité de Namur renouvelle son adhésion pour l'année 2017 avec la Fédération Québécoise des Municipalités au cout précité.

**Adopté à l'unanimité**

**6.12 Contribution annuelle 2017 pour adhésion à la Québec Municipal**

**ATTENDU** qu'une demande d'adhésion à la QM pour l'année 2017 a été déposée au conseil municipal;

**ATTENDU** que la contribution annuelle 2017 est de 165.00\$, taxes en sus;

**R2016-12-12-14 Il est proposé par monsieur Lorne Grahan**

**QUE** la municipalité de Namur renouvelle son adhésion pour l'année 2017 avec la Fédération Québécoise des Municipalités au cout précité.

**Adopté à l'unanimité**

**6.13 Constat d'infraction – matricule 9482 04 5181**

Cette résolution est remise à une séance ultérieure

**6.14 Appropriation du surplus – Réserve gravières et sablières**

**R2016-12-12-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** le conseil municipal de Namur s'approprie des réserves des gravières et sablières (comptes 55-99206-000 et 55-16130-000) une somme de 22 957.18\$ ainsi que les montants de 2016 qui sont jusqu'à présent au montant de 2 236.85\$ aux fins de couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur la rue des peupliers.

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-11021-000 – Réfection rue des Peupliers

**Adopté à l'unanimité**

**6.15 Entériner les travaux supplémentaires pour l'appentis de la mairie**

**ATTENDU** que lors des réparations de la galerie en juin dernier des travaux additionnels ont été ajoutés à la demande initiale qui était de réparer la galerie du bureau municipal ;

**R2016-12-12-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** le conseil municipal de Namur autorise l'ajout de l'appentis et la réparation du couvert du puits pour une somme de 2700.00\$ plus taxes, à la demande initiale

**Adopté à l'unanimité**

**6.16 Entériner les travaux supplémentaires pour les changements de ponceaux – Côte à Favier et rue de la Forge**

**ATTENDU** que lors des changements de ponceaux sur la rue de la Forge et la Côte à Favier des travaux additionnels ont été ajoutés à la demande initiale ;

**ATTENDU** que des travaux de nettoyage des fossés, l'achat des ponceaux, des voyages supplémentaires de MG-20 ont été ajoutés à la demande initiale

**R2016-12-12-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** le conseil municipal de Namur autorise les ajouts ci-haut mentionnés pour une somme additionnelle de 29 875.00\$, à la demande initiale

**Adopté à l'unanimité**

**6.17 Entériner les travaux supplémentaires pour l'enrochement – Côte à Favier et rue de la Forge**

**ATTENDU** que lors de l'enrochement sur la côte à Favier, 150 mètres additionnels d'enrochement ont été faits;

**ATTENDU** que 180 mètres d'enrochement non prévu ont été faits sur la rue de la Forge ;

**R2016-12-12-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** le conseil municipal de Namur autorise les ajouts ci-haut mentionnés pour une somme additionnelle de 5 735.00\$, à la demande initiale

**Adopté à l'unanimité**

**6.18 Demande de versement pour subvention réseau routier en référence au dossier no° 00024347-1 – 80110 (07) – 2016-06-08-29**

**CONSIDÉRANT** qu'une subvention maximale de 16 000.00\$ (dossier n° 00024347-1 – 80110 (07) – 2016-06-08-29) a été accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal de la rue des Peupliers:

**CONSIDÉRANT** que cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2016-2017;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été complétés et que les pièces justificatives du coût total des travaux sont jointes;

**R2016-12-12-19 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier**

**QUE** la demande du versement pour l'année budgétaire 2016 - 2017 au montant de 16 000.00\$ pour les travaux exécutés pour l'amélioration de notre réseau routier soit acheminée au Ministère des Transports par la secrétaire-trésorière avec une copie des factures.

**Adopté à l'unanimité**

**6.19 Demande de versement pour subvention réseau routier en référence au dossier no° 00024972-1 – 80110(07) – 2016-06-27-9**

**CONSIDÉRANT** qu'une subvention maximale de 15 000.00\$ (dossier n° 00024972-1 - 80110 (07) – 2016-06-27-9) a été accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal de la rue des Aulnes:

**CONSIDÉRANT** que le premier versement de cette contribution n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2016-2017 ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été complétés en partie avant le 10 février 2017 et que les pièces justificatives du coût total des travaux sont jointes ;

**R2016-12-12-20 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** la demande du versement pour l'année budgétaire 2016 - 2017 au montant de 6 000.00\$ pour les travaux exécutés pour l'amélioration de notre réseau routier soit acheminée au Ministère des Transports par la secrétaire-trésorière avec une copie des factures.

**Adopté à l'unanimité**

**6.20 Autorisation de signature de permis – adjointe administrative**

**ATTENDU** que monsieur Pierre Blanc, inspecteur en bâtiment et environnement, est en congé de maladie, et ce, jusqu'au 8 janvier inclusivement ;

**ATTENDU** que la municipalité de Namur reçoit plusieurs demandes de permis :

**R2016-12-12-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** madame Annie Decelles, adjointe administrative, soit et est autorisée à signer certaines demandes de permis en l'absence de monsieur Pierre Blanc, tel que permis d'abattage d'arbres, remplacement de fenêtre, toiture, rénovation mineure ou autre

**QUE** madame Decelles, sous la supervision de monsieur Blanc, soit autorisée à émettre certains permis plus élaborés, jusqu'au retour de l'inspecteur en bâtiment et environnement.

**QUE** madame Decelles soit rémunérée 20.00\$ de l'heure pour 8 heures par semaine pour les semaines où l'inspecteur sera absent.

**Adopté à l'unanimité**

**6.21 Demande de subvention – emploi d'été pour un étudiant**

**ATTENDU** que la municipalité de Namur désire adresser une demande de subvention à Service Canada pour l'embauche d'un étudiant pour l'été 2017 ;

**ATTENDU** que la durée du projet sera d'un maximum de 8 semaines soit de la fin juin à la fin août 2017.

R2016-12-12-22

**Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** madame Cathy Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour adresser une demande à Service Canada

**QUE** madame Viens devra compléter tous les documents relatifs à cette demande ;

**QUE** madame Viens est autorisée à signer tous les documents s'y référant.

**Adopté à l'unanimité**

#### **6.22 Demande de formation – Mutuelle de prévention**

**ATTENDU** que la directrice générale, madame Cathy Viens, a déposé une demande pour suivre une formation et d'information pour les nouveaux membres de la Mutuelle de prévention :

**ATTENDU** que la formation se tiendra le 25 janvier 2017 à Montréal et portera sur les droits et obligations à titre de membre d'une mutuelle de prévention ;

**ATTENDU** que la directrice générale demande à ce que l'adjointe administrative soit aussi présente à cette formation

**ATTENDU** que cette formation est gratuite et est incluse dans nos services offerts par la mutuelle de prévention Demers Beaulne ;

R2016-12-12-23

**Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** le conseil de la municipalité de Namur accepte cette demande ;

**QUE** le bureau municipal soit fermé pour la journée

**Adopté à l'unanimité**

#### **6.23 Taxe d'ordures – matricule 9081 79 4200**

**ATTENDU** que suite à la mise à jour de Servitech (ajout d'un bâtiment) en octobre dernier, les services du matricule 9081 79 4200 ont été modifiés (ajout du service ordures) ;

**ATTENDU** que la mise à jour était rétroactive jusqu'en 2015 ;

**ATTENDU** que le matricule 9081 79 4200 n'a reçu aucun service concernant les ordures en 2015 ;

R2016-12-12-24

**Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** la municipalité de Namur ne charge aucune taxe d'ordures pour 2015 au matricule 9081 79 4200;

**Adopté à l'unanimité**

#### **6.24 Vente et rétrocession – lot 5 871 088**

**ATTENDU** qu'une entente a été signée le 9 septembre 2016 entre la municipalité de Namur (monsieur Gilbert Dardel) et Monsieur Mario Sauvé pour la vente et rétrocession d'une partie du chemin municipal, anciennement lot 4 963 232, au montant de 100.00\$ ;

**ATTENDU** que les signataires auraient dû être : La municipalité de Namur, madame Guylaine Bélanger et monsieur Mario Sauvé et non seulement monsieur Sauvé.

**ATTENDU** que la transaction doit être conclue avant le 31 décembre 2016 ;

R2016-12-12-25

**Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier**

**QUE** la municipalité de Namur prolonge la conclusion de l'entente jusqu'au 31 janvier 2017 ;

**QUE** tous documents, correspondances ou autres concernant les acheteurs devront être faits aux noms de madame Guylaine Bélanger et monsieur Mario Sauvé :

**QUE** monsieur Gilbert Dardel, maire et/ou madame Cathy Viens, directrice générale, secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**



#### **6.25 Demande d'utilisation de la patinoire**

**ATTENDU** que monsieur Cédric Lalonde-Dion désire organiser un tournoi de Hockey bottine les 20 et 21 janvier 2017 :

**ATTENDU** que monsieur Lalonde-Dion désire utiliser la patinoire ainsi que les installations rattachées.

**R2016-12-12-26 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** le conseil de Namur autorise monsieur Lalonde-Dion à organiser son tournoi de hockey-bottine les 20 et 21 janvier 2017.

**Adopté à l'unanimité**

#### **6.26 Embauche de pompier temps partiel sur appel – Ian Bilodeau**

**ATTENDU** que la municipalité de Namur possède son propre service de sécurité incendie ;

**ATTENDU** que le service d'incendie de la municipalité de Namur est en période de recrutement de pompiers à temps partiel ;

**ATTENDU** que selon le schéma de couverture de risque, le SSI de Namur n'a pas le nombre suffisant de pompiers pour atteindre la force de frappe prescrite ;

**ATTENDU** qu'un plan d'action a été mis en place pour le recrutement et augmenter l'implication et la motivation des pompiers actuels au sein du SSI de Namur ;

**ATTENDU** que monsieur Ian Bilodeau est présentement en formation et peut agir en tant que pompier, et possède aussi son permis de conduire de classe 4A valide ;

**R2016-12-12-27 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** de procéder à l'embauche de monsieur Ian Bilodeau au poste de pompier temps partiel sur appel pour la municipalité de Namur

**QUE** monsieur Bilodeau entre en poste à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017

**Adoptée à l'unanimité**

#### **7.0 Finances**

##### **7.1 Rapport des heures cumulées**

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

##### **7.2 Activités financières**

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

##### **7.3 Approbation des comptes fournisseurs**

**ATTENDU** que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois d'octobre 2016 totalisant un montant de 79 207.82\$.

**R2016-12-12-28 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** le paiement des comptes à payer au montant de 79 207.82\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

**Adopté à l'unanimité**

##### **7.4 Rapport des salaires nets**

**R2016-12-12-29 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** le conseil adopte de rapport des salaires nets du mois de novembre 2016 au montant de 15361.90\$.

**Adopté à l'unanimité**

## **CERTIFICAT DE CRÉDIT**

*Je, soussignée, certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 7.3 et 7.4) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.*

---

Cathy Viens, directrice générale  
Secrétaire-trésorière

### **8.0 Seconde période de l'assistance**

### **9.0 Varia**

### **10.0 Correspondances diverses**

- 10.1 Crise dans le bois d'œuvre – (FQM – UMQ)
- 10.2 Travaux de construction pouvant être effectués par vos salariés permanents

### **11.0 Levée de la séance**

**R2016-12-12-30 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** la séance soit et est levée à 20h20

**Adopté à l'unanimité**

Gilbert Dardel,  
Maire

Cathy Viens, Directrice générale,  
Secrétaire-trésorière